

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AIN ET RELATIVE A LA MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ARRET DE CARS « MONUMENT DE BELLEVUE »

Séance du 29 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures et neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-trois juin deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 23

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOT Joël, BOURGEOIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 5

CORTINOVIS Bernard pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
GUILLERMET Maria pouvoir à Madame Karine LIEVIN
MARIN Jessie pouvoir à Monsieur Le Maire
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEOIS

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

ZANI Sonia

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

La séance est ouverte en présence de 23 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants en début de séance.

Monsieur le Maire présente le projet de convention entre Le département de l'Ain et la commune, relatif à la mise en accessibilité de l'arrêt de car « Monument de Bellevue » avenue Mangini, à proximité du carrefour avec la rue du 11 novembre.

Il rappelle que le Département de l'Ain et la Région Auvergne Rhône-Alpes assurent la mise en accessibilité de plusieurs arrêts de cars dans le cadre du Schéma directeur d'accessibilité / agenda d'accessibilité programmée (Sd'Ap) de l'Ain.

Le projet concerne la création d'un quai unique, inscrit au Sd'Ap de l'Ain, implanté à l'extrémité Ouest de l'avenue Mangini.

L'aménagement comprend

- ↗ L'aménagement d'un arrêt en ligne
- ↗ La création d'un quai avec la pose de bordures d'une hauteur de 18 cm
- ↗ Le raccordement avec les aménagements existants (continuité piétonne...)
- ↗ La mise en place d'une signalisation horizontale et verticale adaptée

Le coût de l'aménagement s'établit à 22 886,88 €TTC et sera pris en charge par le Département.

Considérant l'intérêt de cet équipement pour les personnes handicapées, et vu l'accord de la commission urbanisme travaux du 20 juin 2022, Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer la convention avec le Département de l'Ain et relative à la mise en accessibilité de l'arrêt de car « Monument de Bellevue » avenue Mangini, telle que proposée.

Le Conseil Municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention relative à la mise en accessibilité de l'arrêt de car « Monument de Bellevue » avenue Mangini, telle que présentée ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie conforme au registre des délibérations



Le Maire

Philippe EMIN